

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : procédure adaptée - 24S0017 - travaux de déminéralisation et végétalisation des cours d'école - lot 1

N° : VA_DEC2024_285
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique
Vu la commission des marchés du 6 mai 2024

décidons

De conclure le lot 1 « Ecole Prévert - déminéralisation et végétalisation de la cours d'école » du marché « déminéralisation et végétalisation des cours d'écoles » avec la société Ludéo Paysage située à Landas (59310) pour un montant HT de 165812.69 €

Le délai d'exécution prévisionnel est le suivant:

- Phase de préparation : à partir du 17 juin 2024 (3 semaines)
- Phase de travaux :
 - Phase 1 : Déminéralisation : 7 semaines (du 8 juillet 2024 au 23 août 2024)
 - Phase 2 : Végétalisation : 2 semaines (du 21 au 31 octobre 2024)

Imputation budgétaire : 2128 213 2510 GSPREV

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 02.0.0 Entretien des espaces - Moyens généraux, 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 17 mai 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203087-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 13 juin 2024